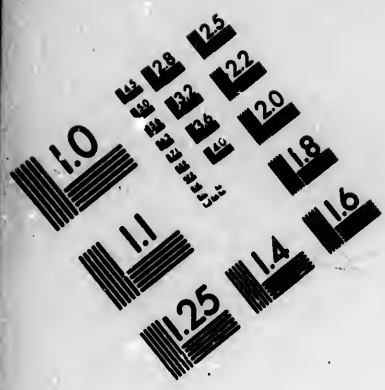

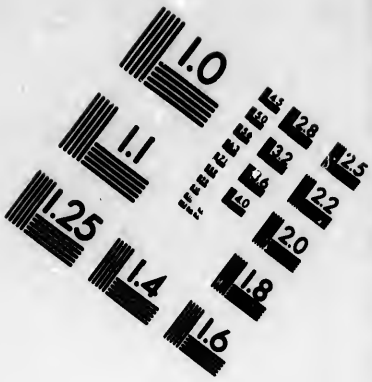

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

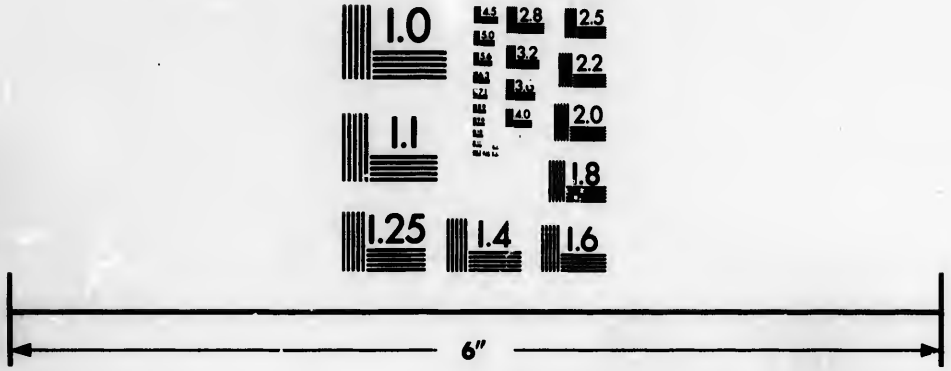

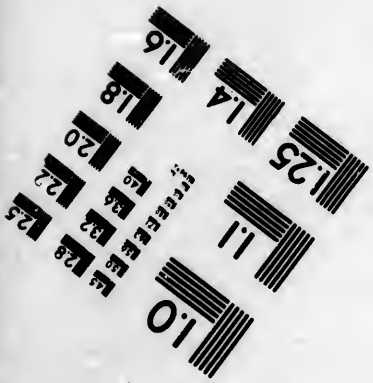

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

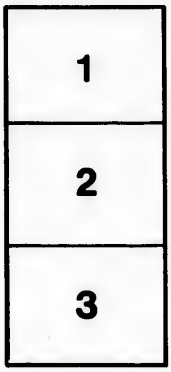

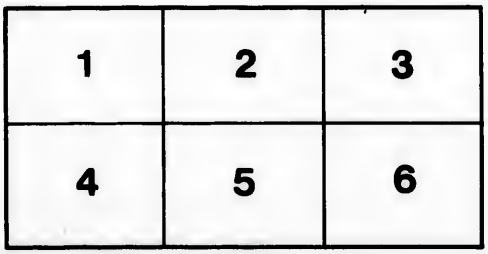

32X

1772.
Mr Savile
the Gift of Dr Morton.

$1250

GAGNON 1-2233
NOT IN TPL: CHECK

85

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GENERAUX

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

Du 28. Septembre de l'année 1758.

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ce Diocèſe, en actions de graces des Victoires remportées ſur les Anglois en Amérique, près du Lac Champlain, & dans l'Anſe de Saint-Caſt, près de Saint Malo.*

A PARIS,

Chez C. F. SIMON, Imprimeur de la Reine & de Monſeigneur l'Archevêque, rue des Mathurins.

M. DCC. LVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

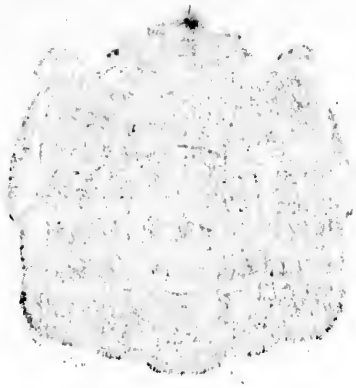

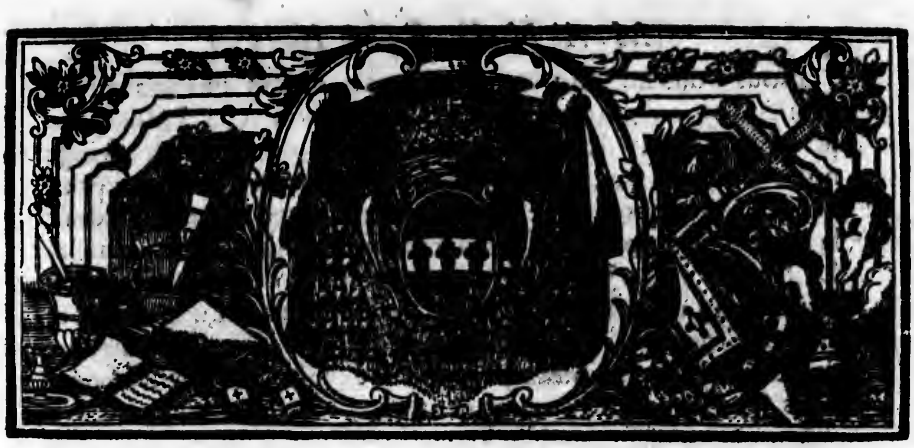

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GENERAUX

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ce Diocèſe, en actions de graces des Victoires remportées ſur les Anglois en Amérique, près du Lac Champlain, & dans l'Anſe de Saint-Caſt, près de Saint Malo.*

LES VICAIRES GENERAUX de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime M. Chriſtophe DE BEAUMONT, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de Sainte Marie-Madelaine & de Saint Severin, & aux Doyens Ruraux de ce Diocèſe : SALUT EN NOTRE SEIGNEUR.

Nous vous annonçons, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, deux évenemens auſſi honorables qu'avantageux à la France. Le premier eſt la défaite d'une Armée de plus de vingt mille hommes, avec laquelle les Anglois avoient entrepris, dans l'Amérique, de ſe rendre maîtres d'une Forteresſe, dont la priſe leur auroit frayé la voye pour envahir tout le Canada: Le ſecond eſt la Victoire remportée ſur un Corps nombreux de Troupes de la même Nation, qui avoient fait une deſcente aux environs de S. Malo, dans le deſſein, ou de s'emparer de cette Place importante, ou de faire un riche butin dans les lieux qui l'environnent.

Enflés du ſuccès de quelques-unes de leurs entrepriſes, ces fiers Ennemis s'étoient flattés qu'en redoublant leurs efforts, qu'en augmentant leurs forces Maritimes par l'Armement des Flottes immenſes qu'ils deſtinoient à attaquer nos Côtes & nos Colonies, ils nous feroient repentir de n'avoir pas ſouffert qu'au milieu de la Paix & au mépris des Traités les plus ſolemnels, ils nous fiſſent impunément les plus grandes inſultes, & qu'ils s'emparaſſent de tous nos Vaiſſeaux qui ne ſe ſeroient pas prémunis contre leurs attaques.

Déja ils ſe repaiſſoient des vaines eſpérances qu'ils avoient conçues d'humilier les François, d'abaiſſer leur puiſſance, & de s'arroger à eux ſeuls l'empire des Mers : peut-être même ſe diſoient-ils, comme les ennemis du Peuple d'Iſraël ; *nous les pourſuivrons, & nous nous en rendrons les maîtres, nous partagerons leurs dépouilles, & nous ſatisferons* tout à la fois *notre avidité* & notre vengeance.

Dixit inimicus perſequar & comprehendam, dividam ſpolia, implebitur anima mea. *Exod. c.* XV. *v.* 9.

Mais le ſuccès n'a pas répondu à leur attente ; la plûpart de leurs entrepriſes ont tourné à leur confuſion ; & nous avons tout lieu d'eſpérer que le Ciel, qui connoît la droiture des intentions de notre Auguſte Monarque, & l'injuſtice des deſſeins de ſes Ennemis, lui continuera ſes faveurs, & punira, dans ceux qui l'ont forcé à prendre les Armes, le violement des Loix les plus ſacrées.

Ce Prince Religieux, persuadé que les différens avantages qu'il a déja remportés dans le cours de cette Campagne, sont autant de bienfaits du Ciel, qui exigent de sa part & de la nôtre, la plus vive reconnoissance, nous ordonne d'en rendre avec lui de très-humbles Actions de graces *au Seigneur des Armées, au Dieu fort & puissant dans les Combats.*

Dominus Deus exercituum. *Is.* 10. *v.* 24.

Deus fortis & potens, Deus potens in prælio. *Ps.* 23. *v.* 8.

Empressons-nous de nous conformer à des ordres que la Religion a dictés; mais en même temps que nous remercierons le Seigneur des bienfaits que nous tenons de sa main, & du secours dont il nous a favorisés dans les occasions où nous avons imploré sa protection toute puissante, conjurons-le de dissiper les pernicieux projets qu'une ambition démesurée & une haine implacable ont formés contre le plus pacifique de tous les Rois.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec les vénérables Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Paris; nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verset *Benedicamus Patrem & Filium*, &c. & l'Oraison *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, salvum fac Regem*, &c. le Verset *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraison *Pro Rege & ejus Exercitu*, sera chanté Dimanche prochain premier jour du mois d'Octobre, dans ladite Eglise, en actions de graces des Victoires remportées sur les Anglois en Amérique, près du Lac Champlain, & dans l'Anse de Saint-Cast, près de Saint Malo. Qu'il sera pareillement chanté le Dimanche suivant, huitiéme jour du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses & Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui suivra la réception de notre présent Mandement, dans toutes les autres Eglises de ce Diocèse.

SI VOUS MANDONS, que ces Présentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculieres & Régulieres, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les observent & fassent observer par les personnes qui leur sont soumises.

Donné à Paris dans le Palais Archiépiscopal, le vingt-huit Septembre mil sept cent cinquante-huit.

Signé, ✠ Pierre Herman, ancien Evêque de Quebec, Vicaire Général.

Nicolas REGNAULD, Archidiacre de Paris, & Vic. Gen.

Urbain ROBINET, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Vic. Gen.

PAR MANDEMENT,

De la Touche

LETTRE DU ROI,

A Meſſieurs les Vicaires Généraux de Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

MESS. L'eſprit de modération & d'équité qui a caractériſé toutes mes démarches, n'ayant pas inſpiré des ſentimens de conciliation aux Ennemis qui m'avoient forcé à prendre les Armes, ils n'ont écouté que leur animoſité pour exécuter leur projet formé d'envahir le Commerce de toutes les autres Nations de l'Europe, qu'ils veulent exercer avec un deſpotiſme abſolu & excluſif ſur toutes les Mers. S'épuiſant eux-mêmes volontairement dans l'eſpoir de me nuire, ils ont ſoudoyé des Armées nombreuſes pour diviſer mes forces; ils ont armé des Flottes immenſes, non ſeulement pour attaquer mes Poſſeſſions en Amérique, mais même pour venir fondre ſur les Provinces Maritimes de mon Royaume. Le Dieu de paix, de juſtice & de vérité qui juge les Nations & les Rois, n'a pas permis que ces formidables apprêts fuſſent ſuivis du ſuccès que mes ennemis oſoient en eſpérer. Les évenemens de la guerre qu'ils ont excitée dans toutes les parties du Monde, ont été juſqu'à préſent balancés par ces viciſſitudes qui ſont l'appanage des choſes humaines, & par leſquelles Dieu ſemble vouloir inſpirer à tous les Princes le deſir de la Paix. Mes Armes victorieuſes dans la Heſſe ont éprouvé des revers dans d'autres Provinces de l'Empire, & le ſort des opérations militaires a ſubi les mêmes variations en Amérique; mais dans ce qui a directement rapport aux intérêts eſſentiels & à la tranquillité de la France, la faveur céleſte & la providence de Dieu ſur ce Royaume, ont paru ſe marquer manifeſtement, & demandent des actions de graces particulieres. Les braves Soldats que j'ai envoyés en Canada ſous les Ordres du Marquis de Moncalm, ont ſi bien ſecondé par leur extrême valeur, les bonnes diſpoſitions de leur Chef, qu'ils viennent de ſauver les Colonies Françoiſes, en remportant, malgré l'énorme diſproportion du nombre, une Victoire ſignalée ſur les Anglois auprès du Lac Champlain. Action mémorable, où quatre mille François ont combattu & vaincu vingt-deux mille hommes, dont plus de ſix mille ont été tués dans ce Combat ſi glorieux aux vainqueurs. Dans le même temps des irruptions ſoudaines, dont juſqu'à préſent l'Ennemi avoit eu ſoin de meſurer la durée ſur le temps dont mes Troupes avoient beſoin pour le joindre, infeſtoient les Côtes de ce Royaume, & expoſoient mes Sujets à des maux auſquels je ſuis infiniment plus ſenſible qu'à tout ce qui peut n'intéreſſer que ma propre gloire. La précipitation avec laquelle les Ennemis ſe ſont rembarqués dans ces différentes occaſions, n'a pas permis alors de leur faire éprouver la juſte ven-

geance que méritoient des entrepriſes auſſi injuſtes. Il n'a pas tenu à eux, qu'en uſant de la même précaution, ils n'ayent impunément commis de nouveaux excès dans la derniere deſcente qu'ils ont faite auprès de Saint Malo ; mais l'activité de mon Couſin le Duc d'Aiguillon à raſſembler une partie des Troupes qui ſont ſous ſon Commandement, n'a pas laiſſé le temps à mes Ennemis d'éviter par la fuite le Combat qu'il leur a livré le onze de ce mois, lorſqu'ils commençoient à regagner leurs Vaiſſeaux rangés en ligne à l'Anſe de Saint-Caſt. Mes Troupes oubliant la fatigue d'une marche forcée, & quoique fort inférieures en nombre, malgré le feu prodigieux & continuel de la Flotte Angloiſe, ſe ſont portées avec la plus grande ardeur aux retranchemens des Ennemis, qui ont été forcés après une heure & demie du combat le plus vif, où leurs Troupes ont été totalement défaites. Leur perte eſt au moins de trois ou quatre mille hommes qui ont péri, ou dans l'action, ou dans la mer ; trois Bâtimens chargés de leurs Soldats ayant été coulés à fond par mon Artillerie ; on leur a fait plus de huit cens Priſonniers, parmi leſquels il y a pluſieurs Officiers de la premiere diſtinction. Mon Couſin le Duc d'Aiguillon a donné dans cette journée les preuves les plus éclatantes de ſon intelligence & de ſa valeur : il a été parfaitement ſecondé, non ſeulement par les Officiers & les Troupes qu'il commandoit, mais auſſi par la Nobleſſe & autres Citoyens Bretons, qui ſe ſont empreſſés de combattre ſous leurs Drapeaux, & qui s'y ſont conduits avec une égale bravoure. Je reçois avec la plus vive reconnoiſſance cette marque ſignalée de la faveur de la Providence, qui daigne récompenſer & le zéle avec lequel mes Peuples ſupportent les travaux, les dangers & les charges de la préſente guerre, & l'ardent deſir que j'ai du rétabliſſement d'une Paix, à laquelle le ſeul intérêt de mes Sujets, troublés avec acharnement & violence dans leurs entrepriſes de Commerce, a pû me faire renoncer. C'eſt donc pour rendre graces à Dieu de ces faveurs ſi marquées, que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention eſt que vous faſſiez pour cette fin, chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Métropolitaine, & autres de votre Diocèſe, avec les ſolemnités requiſes ; & que vous invitiez à cette Cérémonie ceux qui ont coutume d'y aſſiſter. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Meſſ. en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles le 18 Septembre 1758.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.
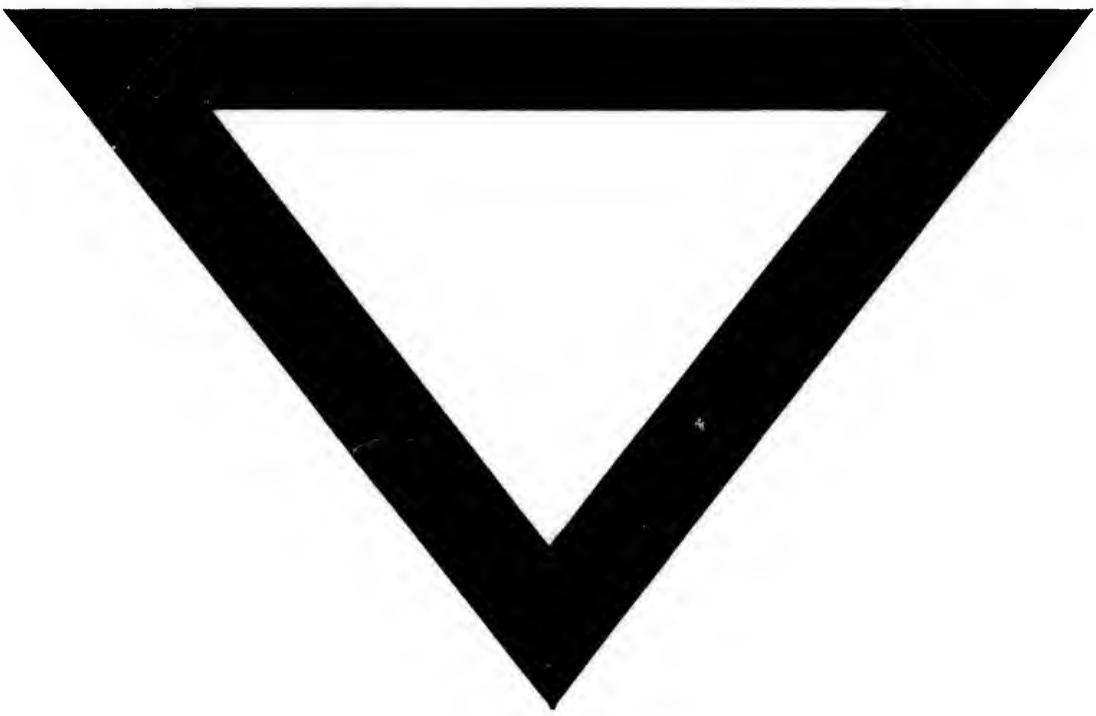
Et au dos eſt écrit : A Meſſ. les Grands-Vicaires de Paris.